



Facture impayée que faire?

Par **cleote**, le **04/03/2015** à **13:30**

Bonjour,

Mon conjoint qui est artisan et a effectué un dépannage pour une boulangerie.

Ils lui ont fait démonté l'enseigne pour qu'il la répare et qu'il crée une flèche lumineuse.

Malheureusement, il n'a pas pris le temps de leur faire un devis car ils voulaient absolument que ce soit fait rapidement.

Aujourd'hui ils refusent de payer la facture alors qu'ils ont l'enseigne remontée qui fonctionne sous prétexte qu'il n'y a pas de devis et que ça coûte cher. alors qu'il leur a prouvé avec facture du matériel qu'il n'a pas pratiqué de prix excessifs. Que peut t'on faire?

Par **LEVATITI**, le **04/03/2015** à **21:59**

Bonsoir,

Cette demande concernait-elle des travaux dits d'urgence prioritaire. qu'ils soient réalisés dans des délais très brefs pour éviter tout danger matériel et humain. Par exemple : un problème électrique majeur etc. Quels est le montant de la facture.

CDT

Par **cleote**, le **06/03/2015** à **22:15**

La facture s'élève à 840 euros. L'enseigne faisait disjoncter toute installation électrique de la boulangerie. La patronne a même participé au démontage de son enseigne

Par **kenny7**, le **22/03/2015** à **11:15**

bonjour

Oui vous pouvez même passer par l'injonction de payer. c'est ce que j'ai fait pour des particuliers qui ne voulaient pas payer une facture d'un de mes chantiers.

En fait il faut juste remplir un formulaire cerfa que l'on peut trouver sur service-public.fr et

l'envoyer au greffe du tribunal d'instance.

Je vous conseille le site <http://xxxxx/> qui explique un peu le déroulement de cette procédure